

# Editorial L'inacceptable demande de repentance coloniale

Les présidents qui se sont succédé à la tête de l'Algérie depuis 1962 ont, tour à tour, exprimé à la France une demande de repentance en faisant fi de tous les aspects positifs et humains de l'œuvre française en Algérie, demande inacceptable au regard de la vérité historique, tant de celle qui provoqua la conquête française<sup>1</sup> que de ce que fut sa véritable colonisation.

Ainsi de A. Bouteflika, déchu par son peuple, qui, sans mesure, avait fait état au Palais Bourbon devant l'Assemblée nationale, en 2000, de la « lourde dette morale des colonisateurs » et prétendant même, à Sétif, le 6 mai 2005, que l'occupation française aurait « adopté la voie répétée de l'extermination et du génocide durant son règne funeste ». Dans son dernier discours public, il a aussi salué le combat de son peuple en ces termes : « combat... contre lequel le colonisateur a porté sa barbarie répressive à ses ultimes extrémités ».

Ces dénigrements systématiques procèdent du récit des 130 ans de présence française, perpétué dans le mensonge entre algériens et historiens français repentants ; ce récit qui est, de plus, destiné à donner une légitimité discutable au FLN et à l'État algérien s'appuie notamment sur le chiffre imaginaire de 1,5 millions de morts durant la guerre d'indépendance, alors que le nombre admis par les historiens crédibles est de 250 à 300.000 victimes, dans les deux camps, et limité à 85.000 morts pour la période allant de 1830 à 1875.

Élu en décembre 2019, l'actuel président A. Tebboune a récemment déclaré, dans le même esprit, que son pays ayant déjà reçu « des demi-excuses » attendait de la France « un autre pas ». Invoquant ces demi-excuses il faisait indéniablement

allusion aux propos tenus à Alger par le candidat Macron, en février 2017, qualifiant la colonisation de « crime contre l'humanité » et affirmant aussi qu'elle « fait partie de ce passé que nous devons regarder en face en présentant nos excuses à l'égard de celles et ceux envers lesquels nous avons commis ces gestes ». Ces propos, insupportables à notre communauté, ont accrédité les aveux que ses deux prédécesseurs ont cru devoir faire sur le caractère inégalitaire et injuste du système colonial. Bien après son élection, en janvier 2020, il est allé jusqu'à souhaiter que le travail de mémoire sur la guerre d'Algérie aboutisse « à peu près au même statut que celui qu'avait la Shoah pour Chirac en 1995 »<sup>2</sup>.

Pareille formulation incongrue peut être regardée comme un aveu total de culpabilité assimilant la France coloniale à l'Allemagne nazie, non seulement pour son combat durant la guerre d'indépendance engagée par le FLN en 1954, mais également pour toute la durée de la colonisation.

Ainsi, dans le même esprit de reconnaissance, les présidents français et algériens sont récemment tombés d'accord pour que soit entrepris un travail mémoriel destiné à réconcilier leurs peuples. Afin de donner à sa démarche la meilleure preuve de sincérité et de bonne volonté, le président Macron a tenu à ce que soit restitué à l'Algérie les crânes de plusieurs guerriers arabes et kabyles, tués au cours de la conquête de 1830 et dont les corps étaient conservés à Paris, au Musée de l'Homme. Ce faisant, selon l'historien Jean Sévillia, il a par excès rendu la République algérienne de 1962 héritière des tribus hétérogènes qui ont affronté l'armée du maréchal de Bourmont sans avoir conscience d'appartenir à une nation algérienne non concevable à l'époque de la Régence turque.

Pour accomplir cette tâche de réconciliation sur la base d'une même approche mémorielle ont été retenus, d'un commun accord entre les présidents français et algériens, deux opérateurs dont l'objectivité est à mettre en doute : Abdelmajid Chikhi, directeur des archives nationales algériennes, d'une part, et Benjamin Stora, d'autre part. Le choix de ce dernier, par l'Élysée, n'est pas acceptable car cet ancien trotskiste et permanent de l'Organisation communiste internationaliste de 1976 à 1981 a donné de la colonisation de l'Algérie et de la rébellion du FLN une vision orientée et accusatrice qui explique que, dans ses voyages en Algérie, le président français ait fait de lui un accompagnateur constant et qu'il ait été adoubé, en quelque sorte, par le président algérien, le premier à avoir annoncé sa désignation. Car Benjamin Stora est à ranger dans le camp de ces Repentants pour leur version partisane de l'histoire de l'Algérie française, dont le regretté Daniel Lefeuvre a pertinemment dénoncé le manque d'objectivité<sup>3</sup>. Cités par lui, à juste raison, les « souffleurs » de la repentance, en particulier Olivier Le Cour Grandmaison et Gilles Manceron<sup>4</sup>, ont donné à croire que l'intégralité du territoire algérien et toute sa population auraient continuellement souffert de 1830 à 1872 de mises à feu et à sang qui seraient la cause de l'effondrement démographique relevé durant cette période et dénoncé comme le génocide de 875.000 algériens, alors même que les algériens ne laissant pas leurs morts derrière eux et n'ayant procédé à aucun comptage, nulle source exploitable n'a permis de dénombrer avec exactitude leurs pertes. Le chiffre à retenir se situe, en réalité, entre 250.000 à 300.000 victimes car, à la vérité, ni l'armée, ni l'administration française n'ont voulu perpétrer d'extermination comme ils en sont accusés.

Et ces « chevaliers blancs de la contrition », ainsi appelés par Lefeuvre, prompts à condamner razzias et enfumades comme si elles avaient vraiment été des méthodes de guerre courantes de l'armée française, ont ainsi amené le chef de l'État à faire un parallèle ignominieux, ne reposant sur aucun fondement historique, entre la barbarie de la Shoah et les agissements, mêmes condamnables, dont auraient fait preuve l'armée française en Algérie au cours de la guerre dite d'indépendance.

Loin d'avoir exigé des excuses pour les crimes nazis, celui d'Oradour-sur-Glane en particulier, la France, de son côté, n'avait pas mis de condition spéciale à la réconciliation franco-allemande scellée par le Traité de l'Élysée, du 22 janvier 1963, qui a créé une amitié nouvelle entre les deux pays et favorisé la construction d'une Europe unie, bien moins de 60 ans après la fin de la Seconde Guerre mondiale.

Mais il n'y a pas de réconciliation véritable qui ne passe par la vérité historique, c'est-à-dire un récit conçu et rédigé par des esprits indépendants et objectifs.

C'est pourquoi ce projet de réconciliation, remis sur un mauvais métier, a peu de chance de voir le jour car, comme le craint Boualem Sansal, esprit libre s'il en est, aucune réconciliation ne pourra se faire aussi longtemps que « *le pouvoir algérien, bras armé du FLN, promoteur de la haine contre la France* » en décidera et ce, alors même que B. Stora se dit sûr de trouver avec son homologue algérien « *des points d'accord sur la caractérisation du système colonial, un système injuste, inégalitaire barbare et violent* », comme il vient d'en faire part dans un article publié à l'Obs, l'hebdomadaire de gauche.

Ainsi, dans une situation économique dégradée, et même ruinée, par les profiteurs du système qui depuis 1962 se sont enrichis en détournant ses ressources, l'Algérie a toujours l'outrecuidance de demander des excuses à la France.

Et de quoi celle-ci devrait-elle s'excuser ? De l'avoir colonisée ? Mais on ne peut refaire l'histoire ! Présenter alors des excuses pour :

- avoir tracé 54.000 km de routes et pistes - 80.000 km avec les pistes sahariennes - 31 routes nationales dont près de 9.000 km goudronnés ;

- avoir réalisé 4.300 km de voies ferrées, 4 ports équipés aux normes internationales, 23 ports aménagés, dont 10 accessibles aux grands cargos et 5 pouvant accueillir des paquebots ;

- avoir construit une douzaine d'aéroports principaux, des centaines d'ouvrages d'art (ponts, tunnels, viaducs, barrages etc..) des milliers de bâtiments administratifs et de casernes, 31 centrales hydroélectriques ou thermiques, une centaine d'industries importantes dans les domaines de la métallurgie, de la cimenterie et de la construction ;

- avoir bâti des milliers d'écoles, d'instituts de formation, de lycées, d'universités, soit 800.000 élèves scolarisés dans 17.000 classes et autant d'instituteurs dont les deux tiers français ;

- avoir édifié un hôpital universitaire de 2.000 lits à Alger, 3 grands hôpitaux de chefs - lieux à Alger, Oran et Constantine, 14 hôpitaux spécialisés et 112 hôpitaux polyvalents, soit 1 lit pour 300 habitants ;

- avoir introduit une agriculture moderne et florissante laissée en jachère à l'indépendance ;

- avoir découvert le pétrole et le gaz du Sahara principales richesses du pays.

Toutes ces réalisations, intégralement payées par les impôts des Français et léguées à l'Algérie en 1962, furent mises en place à partir de rien, dans un pays qui n'avait jamais existé en tant que tel et auquel le nom fut donné par le colonisateur. En 1959, toutes les dépenses confondues de l'Algérie française englobaient 20% du budget de l'État.

Mais à quand, en retour, la repentance ou tout au moins les excuses des autorités algériennes pour la traite des personnes retenues en esclavage qui n'ont pu être libérées que grâce à la conquête de l'Algérie par la France ?

Un précédent numéro de *L'Écho de l'Oranie*<sup>5</sup> a montré comment la piraterie barbaresque qui écumait les côtes de la

Méditerranée et la violation, ou l'ignorance totale, des engagements pris par les deys d'Alger ont justifié la réaction du roi de France Charles X qui en 1830 a ordonné la prise d'Alger, puis la conquête du territoire placé sous la Régence turque. Cette décision visait surtout à libérer les milliers d'européens, dont un grand nombre de Françaises, de Français et même d'enfants, pris en mer ou enlevés à terre par les pirates de l'époque pour être réduits en esclavage dans les geôles d'Alger.

Ainsi par exemple, selon des témoignages dignes de foi, 260 navires ou barques de pêche de Marseille ont été capturés, de 1689 à 1697, avec leurs équipages et passagers, composés de milliers de personnes qui furent enchaînées et retenues captives jusqu'à ce que, par humanité, certains d'entre eux aient pu être rachetés aux esclavagistes, grâce aux dons récoltés par les ordres religieux. Devant le sort affreux que les barbaresques ont ainsi fait subir à leurs milliers de suppliciés, leurs descendants devraient supprimer leurs prétentions, comme ils ont laissé supprimer nombre d'églises en Algérie et réprimant les actes de conversion au christianisme !

Baruch Spinoza, grand philosophe du XVI<sup>e</sup> siècle, traitant de la servitude de l'Homme dans *l'Éthique*, son ouvrage de base, a affirmé que « *le repentir n'est pas une vertu ; il ne tire pas son origine de la raison et celui qui se repent de ce qu'il a fait est deux fois misérable et impuissant* ».

Ce jugement sévère peut aussi bien s'appliquer à toute repentance personnelle qu'à celle dont les algériens nous accablent.

<sup>1</sup> « La piraterie barbaresque », *L'Écho de l'Oranie* n°389 de juillet-août 2020.

<sup>2</sup> Les citations sont reprises d'une chronique récente de Jean Sévillia au *Figaro*.

<sup>3</sup> D. Lefeuvre, *Pour en finir avec la repentance coloniale*, Flammarion, 2006.

<sup>4</sup> O. Le Cour Grandmaison, *Coloniser, Exterminer...*, Fayard, 2005 et G. Manceron, *Marianne et les colonies*, La Découverte.

<sup>5</sup> « La piraterie barbaresque », *L'Écho de l'Oranie* n°389 de juillet-août 2020.